



AVIVA INVESTORS FRANCE

# Afer-Flore

**rapport**  
annuel

FONDS D'INVESTISSEMENT À VOCATION GÉNÉRALE - FIVG DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2020

# ■ sommaire

<i>informations concernant les placements et la gestion</i> .....	<b>3</b>
<i>rapport d'activité</i> .....	<b>9</b>
<i>rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels</i> .....	<b>14</b>
<i>comptes annuels</i> .....	<b>18</b>
<i>bilan</i> .....	<b>19</b>
<i>actif</i> .....	<b>19</b>
<i>passif</i> .....	<b>20</b>
<i>hors-bilan</i> .....	<b>21</b>
<i>compte de résultat</i> .....	<b>22</b>
<i>annexes</i> .....	<b>23</b>
<i>règles &amp; méthodes comptables</i> .....	<b>23</b>
<i>évolution actif net</i> .....	<b>26</b>
<i>compléments d'information</i> .....	<b>27</b>
<i>inventaire</i> .....	<b>34</b>

<b>Société de gestion</b>	AVIVA INVESTORS FRANCE 14, rue Roquépine - 75008 Paris
<b>Dépositaire</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
<b>Conservateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex
<b>Commissaire aux comptes</b>	KPMG SA Représenté par Madame Isabelle GOALEC Tour Eqho - 2, avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex
<b>Commercialisateurs</b>	AVIVA VIE AVIVA EPARGNE RETRAITE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés. Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

- capitalisation et/ou distribution : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

**Objectif de gestion :** Le FCP a pour objectif d'optimiser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, la performance de la partie à risque de contrats d'assurance-vie libellés en unités de compte relevant de l'option dite « DSK » en investissant majoritairement sur des valeurs de petites capitalisations cotées ou non cotées et sur des sociétés ou fonds spécialisés sur le capital-risque ou l'innovation en se comparant à l'indicateur de référence composite : 80% CAC Small 90® + 20% EONIA.

**Indicateur de référence :** L'indicateur de référence du FCP est l'indice composite :

- 80% : CAC Small 90® (cours de clôture, dividendes réinvestis) : Cet indice actions est composé des 90 valeurs affichant les capitalisations les moins élevées au sein de l'indice SBF 250 (250 plus grandes valeurs de la bourse de Paris classées par capitalisation, représentatives des grands secteurs économiques). Il est calculé quotidiennement et publié par Euronex.
- 20% : EONIA capitalisé. Le taux EONIA (Euro Overnight Index Average) est calculé sur la base de l'European Short Term Rate (ESTER) qui correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié sur le site internet :

[https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\\_markets\\_and\\_interest\\_rates/euro\\_short-term\\_rate/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html).

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.u

## Stratégie d'investissement :

### Stratégie utilisée

La stratégie est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le portefeuille du FCP sera en permanence exposé entre 60% et 100% de son actif net aux marchés d'actions françaises.

En outre, le FCP respectera le ratio d'investissement de 75% minimum de valeurs conformes à la réglementation dite « DSK » :

- actions cotées dont la capitalisation est inférieure à 150 millions d'euros ;

- actions dont la capitalisation est supérieure à 150 millions d'euros anciennement inscrites au Nouveau Marché et entrées en portefeuille avant la suppression de celui-ci ;
- actions de sociétés non cotées, actions de SCR cotées ou non, actions de sociétés financières d'innovation ;
- dans la limite de 10% de l'actif net, parts de Fonds Commun de Placement à Risques, de Fonds Commun de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité.

Le portefeuille du FCP sera exposé entre 0% et 25% de son actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire de la zone Euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, de l'OCDE.

Le portefeuille pourra être investi, dans la limite de 10% de l'actif net, en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou d'instruments intégrant des dérivés.

Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 10% de son actif net. La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +8.

Le gérant sélectionnera des valeurs en fonction de leur potentiel de croissance et de leur rendement, en considération notamment des projets de développement de la société, de la taille de son marché, de la qualité et de l'expérience du management. Il sera tenu compte également pour chacune de ces valeurs de leur négociabilité sur les marchés

### **Les actifs hors dérivés intégrés**

#### **=> Actions et titres donnant accès au capital**

Le FCP sera investi entre 60% et 100% de son actif net, aux actions françaises.

Il respectera le ratio de 75% minimum d'actions de sociétés cotées ou non cotées répondant aux normes de la réglementation dite « DSK », directement ou par le biais de FCPR, FCPI, FIP. Il pourra détenir des actions de sociétés de capital-risque, des actions de sociétés financières d'innovation et des bons de souscription.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions, est de 90% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront relever de tous les secteurs économiques.

Les émetteurs sélectionnés relèveront entre 60% et 100% de l'actif net de la France et, dans la limite de 10% de l'actif net, de la zone Euro. Ils répondront aux normes de la réglementation dite « DSK ».

Les titres détenus relèveront de capitalisations ne dépassant pas 150 millions d'euros, exception faite des valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci. Au-delà du ratio de 75%, le FCP pourra également détenir des actions de plus grandes capitalisations.

Ils seront libellés en euro.

#### **=> Titres de créance et instruments du marché monétaire**

Le FCP pourra investir entre 0% et 25% de l'actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire. La durée de vie de ces titres restant à courir à l'acquisition pourra être supérieure ou inférieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement de la zone Euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, de l'OCDE. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Ils relèveront de toutes les notations.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 25% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Les titres détenus seront libellés en euro mais pourront, dans la limite de 10% de l'actif net, être libellés dans une devise autre que l'euro et dans ce cas, ils seront systématiquement assortis d'une couverture de change.

La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +8.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- obligations souveraines,
- obligations high yield,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

#### => **Actions et parts d'OPC**

Le FCP pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers**	10%

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

\*\* ne répondant pas aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Ces OPC pourront appartenir aux catégories suivantes : Fonds Commun de Placement à Risques, Fonds Commun de Placement pour l'Innovation ou Fonds d'Investissement de Proximité pour répondre à l'orientation dite « DSK ».

#### **Les instruments dérivés**

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
  - Réglementés
  - Organisés
  - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Action
  - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Futures
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
  - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
  - Augmentation de l'exposition au marché

#### **Les instruments intégrant des dérivés**

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Action
- Nature des interventions :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Obligations convertibles
  - Obligations échangeables
  - Obligations avec bons de souscription
  - Obligations remboursables en actions
  - Obligations callables
  - Obligations puttables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :
  - De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :
    - au marché des actions,

- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

### **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir dans la limite de 10% de l'actif net des liquidités pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

### **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

### **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

### **Effet de levier maximum**

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

### **Contreparties utilisées**

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.avivainvestors.com](http://www.avivainvestors.com).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FIA, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FIA.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

### **Garanties financières**

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC monétaires court terme.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

**Profil de risque :** Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, le porteur s'expose aux risques suivants :

### **Risques principaux :**

#### **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

#### **Risque actions**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

#### **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

#### **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FIA. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

**Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

**Risque de contrepartie**

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié aux produits dérivés**

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

**Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles**

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

**Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés**

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FIA.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

**Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)**

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risques accessoires :****Risque de change**

Etant donné que le fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

**Risque de liquidité**

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Garantie ou protection :** Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** Tous Souscripteurs. Le FCP est destiné notamment à servir de support à des contrats d'assurance-vie souscrits par l'AFER auprès d'Aviva Vie.

Ce FCP s'adresse aux personnes qui recherchent, notamment dans le cadre de la réglementation dite « DSK », un OPC majoritairement investi sur des valeurs de petites capitalisations, de valeurs non cotées ou de capital-risque, et qui acceptent par conséquent le niveau de risque élevé inhérent à ces marchés et aux valeurs sélectionnées.

Durée de placement recommandée : de 5 à 8 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Les parts du FCP n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion du FCP.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion du FCP.

**Régime fiscal :** Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

***Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : [www.affer.fr](http://www.affer.fr).*
- *Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Aviva Investors France - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. [dirjur@avivainvestors.com](mailto:dirjur@avivainvestors.com)*
- *Date d'agrément par l'AMF : 21 juillet 1998.*
- *Date de création du Fonds : 4 août 1998.*

# rapport d'activité

## Environnement économique

La croissance mondiale n'a progressé que de 2,9% en 2019, son rythme le plus faible depuis 2009. Les politiques monétaires accommodantes n'ont que très partiellement amorti les effets des incertitudes liées au Brexit et au conflit commercial sino-américain. L'année 2020 a débuté avec l'espoir d'un redressement de la croissance mondiale, dans le sillage notamment de la signature, mi-janvier, de l'accord commercial partiel entre les États-Unis et la Chine mais aussi des effets décalés des assouplissements monétaires de 2019. Cet espoir a malheureusement fait long feu avec un scénario imprévisible et inédit : la pandémie de Covid-19.

Ce nouveau coronavirus a tout d'abord frappé la Chine en janvier puis l'Asie. L'épidémie s'est ensuite successivement étendue à l'Europe, aux États-Unis et à l'hémisphère sud. Face à l'urgence sanitaire, des mesures de confinement et de distanciation sociale inédites ont été prises dans de nombreux pays. Elles ont provoqué l'arrêt brutal d'une grande partie de l'économie avec un choc d'offre en coupant les chaînes d'approvisionnement et surtout un choc de demande. Les secteurs exigeant des interactions sociales – secteur aérien, tourisme, services – se sont retrouvés à l'arrêt total. Le « Grand confinement » a provoqué la récession mondiale la plus profonde depuis la Grande Dépression. Le PIB des pays de l'OCDE a reculé en rythme trimestriel de 0,9% au premier trimestre puis de 9,8% au deuxième, et ce avec de fortes disparités entre pays. Les échanges mondiaux se sont également effondrés. De nombreux pays ont mis en place des mécanismes de chômage partiel ou des subventions aux salaires pour tenter d'amortir les effets dévastateurs sur l'emploi.

Gouvernements et banques centrales ont déployé, de manière coordonnée, des mesures de soutien fiscal et monétaire sans précédent pour amortir le choc sur les revenus des ménages et des entreprises, et ainsi éviter une récession durable. Les mesures fiscales déployées sont estimées par le FMI à 12.000 milliards de dollars, soit 14% du PIB mondial. La dette publique mondiale s'est envolée à 100% du PIB, un niveau jamais atteint.

Même si l'activité a fortement rebondi lors de la réouverture progressive des économies en mai et juin, la durée et l'intensité du choc demeurent très incertaines. Son rythme, largement conditionné à la découverte d'un vaccin ou d'un traitement contre la Covid-19, est d'autant plus incertain que de nouvelles mesures de restriction ont été prises, notamment en Europe, au début de l'automne dans la crainte d'une deuxième vague de l'épidémie. La distanciation sociale « volontaire » des populations freine également, selon le FMI, la reprise.

Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB mondial devrait chuter de 4,4% en 2020, avec des écarts significatifs entre pays. Le PIB des économies avancées devrait reculer de 5,8%. Le rebond mondial de 5,5% attendu en 2021 (+3,9% pour les économies avancées), également très hétérogène d'un pays à l'autre, ne permettra pas de recouvrer les niveaux de PIB d'avant crise. La Covid-19 est pour le moment un choc désinflationniste. En principe, les mesures budgétaires et monétaires ne devraient pas faire remonter l'inflation dans l'immédiat. À quoi s'ajoute la chute des prix du pétrole à des plus bas depuis mi-2017.

La croissance américaine a ralenti en 2019 à 2,2%, au plus bas depuis trois ans. Les États-Unis, qui sont très rapidement devenus le plus grand foyer de propagation de l'épidémie, ont vu, selon l'OCDE, leur PIB reculer, en rythme trimestriel, de 1,3% au premier trimestre puis de 9,5% au deuxième. L'administration Trump a fait voter fin mars un plan de relance sans précédent de 2.000 milliards de dollars, notamment en faveur des ménages à plus bas revenus. La reprise économique qui s'est progressivement amorcée est jugée « très incertaine » par Jerome Powell, le président de la Fed. Alors que les principales mesures de soutien aux ménages ont pris fin début août, il continue à appeler de ses vœux un nouveau volet fiscal notamment pour soutenir la consommation et le moral des ménages. Mais le vote était toujours bloqué fin septembre au Congrès en raison du durcissement de la campagne pour les élections du 3 novembre. Le regain de tensions avec la Chine ces derniers mois est également un élément d'incertitude. Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB américain devrait reculer de 4,3% cette année pour rebondir de 3,5% l'an prochain.

Après une croissance limitée à 1,3% en 2019, et un net ralentissement en fin d'année, la zone euro est, avec le Royaume-Uni, la zone la plus touchée par la pandémie. C'est là que les confinements ont été les plus sévères. Après un repli de 3,6% au premier trimestre, le PIB de la zone a chuté de 12,1% au deuxième trimestre avec des écarts marqués entre pays. L'Espagne, l'Italie et la

France sont les plus touchées tandis que l'Allemagne, dont l'économie est moins exposée aux secteurs liés aux interactions sociales et au tourisme, a connu un repli un peu moins brutal. Face aux énormes moyens budgétaires déployés par les États, Bruxelles a suspendu le pacte de stabilité et les contraintes budgétaires de la zone euro. En juillet, l'accord historique sur un projet de plan de relance budgétaire européen de 750 milliards d'euros, financé pour la première fois par la dette commune, a été salué. Alors que la reprise post-confinement marquait des signes d'essoufflement au cours du troisième trimestre, l'Europe est confrontée à une résurgence de la Covid-19 depuis août qui alimentent les inquiétudes sur les perspectives de croissance. Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB de la zone euro devrait reculer de 8,3% cette année pour rebondir de 5,2% l'an prochain.

Le Royaume-Uni, qui a enregistré une croissance limitée à 1,3% en 2019, a été durement touché par la pandémie. Cette crise sanitaire et économique vient s'ajouter à l'épineux dossier du Brexit. L'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne est effectif depuis le 31 janvier 2020 sans que les relations futures avec l'Union européenne ne soient encore définies. Le pays a de plus imposé, après une longue hésitation, l'un des plus longs confinements. Le gouvernement a annoncé en juillet un plan de relance de 30 milliards de livres. Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB du Royaume-Uni devrait reculer de 9,8% cette année pour rebondir de 5,9% l'an prochain. Alors que les négociations sur les futures relations avec l'Union européenne étaient dans l'impasse fin septembre, le pays est sous la menace d'un « hard Brexit » qui pourrait, parallèlement aux nouvelles mesures de restrictions décidées à l'automne, fragiliser un peu plus la reprise.

Pénalisée par la hausse de la TVA en octobre, plusieurs typhons meurtriers et le conflit commercial sino-américain, l'économie japonaise a enregistré au quatrième trimestre 2019 son premier recul (-1,8%) en cinq trimestres. Début 2020, l'économie a été frappée par la pandémie. Après avoir enregistré une croissance de 0,7% en 2019, le Japon est officiellement entré en récession au premier trimestre 2020 (-0,6%), et ce pour la première fois depuis 2015. L'archipel a connu au deuxième trimestre un choc de croissance inédit (-7,9%). Le gouvernement a déployé une relance budgétaire estimée à plus de 40 % du PIB, soit deux fois plus qu'en 2008. Si l'épidémie est contenue sur l'archipel, le PIB devrait, selon le FMI, reculer 5,3% en 2020 pour ne rebondir que de 2,3% en 2021.

Après un ralentissement largement anticipé de sa croissance à 6,1% en 2019 en raison du rééquilibrage de la croissance chinoise vers la consommation intérieure, la Chine a été le premier pays officiellement touché par l'épidémie. Son PIB a chuté de 6,8% au premier trimestre 2020. La reprise a toutefois été forte au deuxième trimestre (+3,2%) dans le sillage de mesures efficaces de contrôle de l'épidémie mais aussi d'importantes mesures de soutien. Le pays devrait être l'un des seuls à éviter la récession en 2020 avec une croissance estimée par le FMI à 1,9% puis de 8,2% en 2021. La croissance chinoise est toujours à la merci des tensions commerciales et diplomatiques avec les États-Unis.

### Banques centrales

Déjà ultra-accommodantes en 2019, les grandes banques centrales ont, face à la menace de récession, assoupli encore davantage, dès mars, leur politique monétaire avec des mesures exceptionnelles d'une ampleur inédite : baisse de taux et politique de taux zéro dans les pays développés, montée en puissance des programmes de rachat d'actifs, interventions ciblées dans certains segments financiers. En rachetant massivement sur les marchés de la dette souveraine et désormais d'entreprises, les banques centrales visent à soulager les banques pour les inciter à maintenir, voire relancer, leurs prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures a également réussi à endiguer la chute des marchés financiers en mars et permettre leur rebond.

Après trois baisses de taux en 2019 et une reprise à l'automne, pour la première fois depuis 10 ans, des injections de liquidités, la Réserve fédérale américaine a réagi en mars, rapidement et massivement. Elle a abaissé ses taux d'intérêt directeurs jusqu'à une fourchette de 0%-0,25% et s'est engagé sur des achats « illimités » d'obligations d'État. Un important programme de prêt garanti a été mis en place. Inquiète de la lenteur de la reprise économique et des perspectives de l'emploi, la Fed a élargi en juin son programme de rachat d'actifs à la dette d'entreprise. Elle est également prête à maintenir son principal taux directeur à zéro jusqu'à fin 2022. Fin août, la Fed a révisé sa stratégie en incluant un objectif d'inflation moyen de 2%, signifiant qu'elle était prête à une plus grande flexibilité sur l'inflation afin de privilégier l'emploi et la croissance. Pour l'heure, la Fed prévoit une inflation de 1,2% en 2020 et fixe un objectif de 2% en 2023. Jerome Powell a réitéré à plusieurs reprises sa prudence sur le rythme de la reprise américaine et appelé de ses vœux un nouveau volet fiscal.

Dans le sillage de la Réserve fédérale, la Banque centrale européenne a relancé à partir de novembre 2019 sa politique d'injection de liquidités pour stimuler une croissance atone en zone euro. C'est aussi dans le sillage de la Fed que la BCE est rapidement passée à l'action en mars pour rassurer les marchés et soutenir le crédit. La BCE a lancé un nouveau programme de rachats d'actifs de 750 milliards d'euros. Ce plan a été renforcé en juin pour totaliser 1,35 milliard d'euros, soit plus de 10 % du PIB de la zone euro. Il sera prolongé au moins « jusqu'à fin juin 2021 », contre fin 2020 initialement. La BCE a également allégé temporairement les exigences de capitaux propres et les mesures concernant les prêts à risques. Déjà au plancher avant la crise, les taux de la BCE n'ont pas été abaissés. Le taux de la facilité de dépôt reste inchangé à -0,5% et le taux de refinancement à zéro. L'inflation est

passée en territoire négatif en août en zone euro. La banque centrale surveille, à ce titre, de près l'appréciation de l'euro qui a franchi en septembre le seuil des 1,20 dollar. La BCE prévoit désormais une inflation à 0,3 % en 2020, 0,8 % en 2021 et 1,3 % en 2022, encore loin de son objectif « proche mais inférieure à 2 % ».

### Marchés d'actions

Soutenus par la perspective de l'apaisement du conflit commercial sino-américain et par des politiques monétaires ultra-accommodantes, les marchés d'actions ont terminé l'année 2019 en beauté après leur fort repli en 2018. Avec une envolée de 29%, l'indice MSCI AC World en euros a signé sa meilleure performance depuis fin 2009. L'espoir d'un retour à meilleures fortunes sur la croissance mondiale a toutefois fait long feu. Face à l'onde de choc provoquée par la pandémie, les actions ont été emportées fin février et surtout en mars par le vent de panique sur les actifs risqués. Les mesures sans précédent et coordonnées déployées à travers le monde pour amortir le choc du « Grand Confinement » mais aussi les espoirs d'une reprise mondiale forte et rapide, ont par la suite alimenté le fort rebond des actions depuis leur plus bas de mars. Sur le troisième trimestre, les marchés d'actions ont été tiraillés entre, d'un côté, le soutien des mesures budgétaires et monétaires colossales et, de l'autre, les inquiétudes sur le rythme de la reprise économique. Le blocage des discussions au Congrès américain sur un nouveau volet fiscal a alimenté ces inquiétudes.

Avec une inflation et des taux d'intérêt au plancher, les investisseurs ont très largement plébiscité, dans le rebond, les valeurs de croissance défensives, notamment les valeurs technologiques américaines qui bénéficient d'une bonne visibilité sur leur croissance et de flux de trésorerie très élevés. Le Nasdaq a inscrit début septembre un record historique, avec, alors, une hausse depuis le début de l'année de 34%. Il a ensuite subi des prises de bénéfices. Les valeurs cycliques et « value » étaient toujours à la peine fin septembre malgré leur rebond depuis fin mars. À souligner également, le retour, depuis septembre, des opérations de croissance externe en Europe qui témoigne de la valorisation attractive des entreprises cibles comme de la qualité des bilans des acquéreurs.

Aux Etats-Unis, le S&P 500 s'affichait, fin septembre, en hausse de 13% sur un an et de 4,1% depuis le 1er janvier. La progression sur les neuf premiers mois de l'année a toutefois été amputée en septembre par la correction sur les valeurs technologiques. Depuis son plus bas de mars, l'indice américain a rebondi de 50%. En Europe, la tendance est plus mitigée. Certes, l'indice EuroStoxx 50 a regagné 26% depuis son plus bas de mars, mais il s'affichait encore, fin septembre, en baisse de 10,9% depuis le début de l'année et de 10,5% sur un an. Les actions asiatiques ont globalement évolué en ligne avec les principales places boursières. La Bourse de Shanghai se distingue avec une progression de 5,51% sur les neuf premiers mois de l'année (+10,8% sur un an) tandis que le Nikkei perdait 2% (+6,6% sur un an). Fin septembre, l'indice MSCI AC World en euro reculait de 2,7% depuis le début de l'année et progressait de 2,6% sur un an.

### La politique de gestion

Notre politique de gestion consiste à rechercher des sociétés innovantes, que ce soit grâce à une rupture technologique ou à une approche originale pour répondre à un besoin de marché mal adressé. Cela se traduit par un portefeuille positionné essentiellement sur le secteur de la technologie, de l'industrie et de la santé.

Sur l'exercice, nous avons créé plusieurs nouvelles lignes comme sur Generix, un éditeur de plateforme cloud pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Nous avons également participé à l'introduction en Bourse de Munic qui propose un service d'enregistrement et d'analyse des données des véhicules automobiles.

Nous avons investi sur Wallix, un spécialiste des comptes à privilèges, maillon indispensable de la cybersécurité.

Nous avons également créé une nouvelle ligne en Reworld Media, un groupe de media thématiques profitant de la digitalisation du secteur.

Nous avons investi sur la SMTPC, Société Marseillaise du Tunnel Prado Carenage, après l'obtention d'une extension de concession.

Nous avons renforcé nos positions en DontNod, éditeur de jeux vidéo.

Nous avons également renforcé la ligne McPhy en début d'exercice à l'occasion d'une levée de fonds. Ce spécialiste de l'hydrogène, positionné sur la production par électrolyse, fait partie des premières lignes du fonds après sa forte appréciation.

Tout au long de l'année, nous avons pris des profits sur des lignes ayant bien performé en ayant démontré la réussite de leur modèle économique et représentant des poids importants dans le portefeuille avec leur appréciation.

Nous avons vendu certaines lignes compte tenu des déceptions sur les réalisations : Biom'up, Ymagis, Oxatis, Hipay, Groupe Pizzorno.

Sur l'exercice, deux sociétés ont fait l'objet d'une OPA :

- Oceasoft, fabricant de matériel électronique ayant développé une solution de surveillance de température et autres paramètres, a fait l'objet d'une offre de rachat par l'industriel Dickson ;
- Envea, une des premières lignes du fonds, a fait l'objet d'une prise de contrôle par les fonds américain Carlyle qui doit lancer une OPA d'ici la fin de l'année. Envea est un fabricant de systèmes de mesure en continu de l'air ambiant et des émissions de cheminée.

Sur la période, la performance du FCP a été de 13,75% contre -3,82% pour son indice composite (80% CAC Small - 20% EONIA). Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devises de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AVIVA MONETAIRE ISR CT PART D FCP	9 272 480,13	8 684 219,75
MCPHY ENERGY	328 056,00	4 983 761,50
ESKER	0,00	2 298 380,01
AIR LIQUIDE FINANCE ZCP 10/07/2020	1 001 346,41	1 000 000,00
ENDESA SA ZCP 05/03/2020	1 001 121,69	1 000 000,00
ENDESA SA ZCP 05/06/2020	1 000 901,25	1 000 000,00
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 10/09/2020	1 000 781,60	1 000 000,00
HEINEKEN NV ZCP 11/03/2020	1 000 381,28	1 000 000,00
HEINEKEN NV ZCP 03/02/2020	1 000 308,31	1 000 000,00
DANONE ZCP 14/11/2019	1 000 305,53	1 000 000,00

### Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Aviva Investors France via le lien : <http://www.avivainvestors.fr>.

Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

### Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Aviva Investors France a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site [www.avivainvestors.com](http://www.avivainvestors.com) et dans le rapport annuel de la société de gestion.

### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : [www.avivainvestors.fr](http://www.avivainvestors.fr).

### Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

## Politique de rémunération

### Partie qualitative

Aviva Investors France s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : [www.avivainvestors.com](http://www.avivainvestors.com)

### Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2019, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 12 712 788 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2019 à l'ensemble des 147 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 856 950 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 324 272 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

### **Effets de levier**

Levier brut : 86%.

Levier net : 100%.

### **Actifs illiquides et Gestion de la liquidité**

AIF ne procède pas à un traitement spécial des actifs illiquides à l'exception des fonds présentant un fort pourcentage d'actifs peu liquides. A ce stade, nous n'avons pas pris de nouvelle mesure pour gérer la liquidité des FIA en raison de leur nature spécifique (FCPE, fonds dédiés et assurantiels).

### **Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR**

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2020.

# rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**KPMG S.A.**  
Siège social  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : www.kpmg.fr

## Fonds Commun de Placement AFER-FLORE

14, rue Roquépine - 75008 Paris

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux porteurs de parts,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER-FLORE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.  
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets  
indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de  
droit anglais.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance. Inscrite  
au Tableau de l'Ordre à Paris  
sous le n° 14-30085101 et à la  
Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de  
Versailles.

Siège social : KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €. Code APE  
6820Z775 726 417 R.C.S.  
Nanterre TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417

**Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

**Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

- En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



**Fonds Commun de Placement**  
**AFER-FLORE**  
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

 Signature  
numérique de  
Isabelle Goalec  
Date : 2021.03.04  
14:14:10 +01'00'

Isabelle Goalec  
Associée

# comptes annuels

# BILANactif

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>91 469 842,17</b>	<b>87 782 078,12</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	81 117 644,06	76 844 211,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	711 183,00	763 933,50
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	2 000 554,66
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 000 208,81	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 558 148,30	4 988 314,98
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	3 082 658,00	3 185 063,20
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	-	<b>21 080,00</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	21 080,00
<b>Comptes financiers</b>	<b>7 466 290,96</b>	<b>3 223 754,46</b>
Liquidités	7 466 290,96	3 223 754,46
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>98 936 133,13</b>	<b>91 026 912,58</b>

# BILAN passif

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	65 688 068,82	56 147 216,65
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	32 802 779,61	30 647 331,24
• Report à nouveau	170 766,90	162 614,69
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	568 019,02	3 864 537,90
• Résultat de l'exercice	-364 466,92	140 481,13
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>98 865 167,43</b>	<b>90 962 181,61</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>70 965,70</b>	<b>64 730,97</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	70 965,70	64 730,97
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>98 936 133,13</b>	<b>91 026 912,58</b>

# HORS-bilan

30.09.2020

30.09.2019

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	453 417,99	879 204,33
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-1 857,66
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>453 417,99</b>	<b>877 346,67</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-24 785,93	-4 335,11
• Autres charges financières	-708,46	-607,87
<b>Total (II)</b>	<b>-25 494,39</b>	<b>-4 942,98</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>427 923,60</b>	<b>872 403,69</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-806 079,35	-539 251,38
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-378 155,75</b>	<b>333 152,31</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	13 688,83	-1 146,21
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-191 524,97
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-364 466,92</b>	<b>140 481,13</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

## Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour. Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

## Méthode de comptabilisation

### Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

### Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

## Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

## Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au FCP.
- Des commissions de mouvement facturées au FCP.
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPC	0,95% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion financière)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Entre 13 à 156 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	Néant

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

## Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

## Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :
  - 09/01/2020 : mise à jour des frais courants et mise à jour du capital social ;
  - 07/02/2020 : mise à jour des performances ;
  - 30/04/2020 : wording Benchmark ;
  - 16/07/2020 : mise à jour du SRRI (de 5 à 6).
- Changement à intervenir : Néant.

## Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

## Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

armes

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

# 2 évolutionactif net

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>90 962 181,61</b>	<b>109 435 394,50</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	1 577 168,90	1 168 121,04
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-5 521 735,61	-3 765 026,97
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 374 036,56	4 755 301,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 863 491,26	-824 293,78
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-7 713,29	-5 891,22
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	12 190 511,66	-19 635 984,10
- Différence d'estimation exercice N	646 269,18	-11 544 242,48
- Différence d'estimation exercice N-1	-11 544 242,48	8 091 741,62
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-124 931,39	-156 166,23
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-378 155,75	333 152,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-342 704,00	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-342 425,87
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>98 865 167,43</b>	<b>90 962 181,61</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	1 000 208,81

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	1 000 208,81	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7 466 290,96
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	1 000 208,81	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 466 290,96	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
<b>Dettes</b>		<b>70 965,70</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		70 965,70
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	13 469,6391	1 577 168,90	42 709,5839	5 521 735,61
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>0,87</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	<b>5 558 148,30</b>
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	30.09.2020	30.09.2019
	EUR	EUR
<b>Affectation du résultat</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	170 766,90	162 614,69
Résultat	-364 466,92	140 481,13
<b>Total</b>	<b>-193 700,02</b>	<b>303 095,82</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	125 273,77
Report à nouveau de l'exercice	-	177 822,05
Capitalisation	-193 700,02	-
<b>Total</b>	<b>-193 700,02</b>	<b>303 095,82</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	736 904,5143
Distribution unitaire	-	0,17
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
18/06/20	222 218,10	0,31
17/09/20	120 485,90	0,17
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	<b>342 704,00</b>	<b>0,48</b>

	30.09.2020	30.09.2019
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	32 802 779,61	30 647 331,24
Plus et moins-values nettes de l'exercice	568 019,02	3 864 537,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>33 370 798,63</b>	<b>34 511 869,14</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	127 379,62	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	33 243 419,01	34 511 869,14
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>33 370 798,63</b>	<b>34 511 869,14</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	707 664,5695	736 904,5143
Distribution unitaire	0,18	-

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018	29.09.2017	30.09.2016
<b>Actif net</b>	<b>98 865 167,43</b>	90 962 181,61	109 435 394,50	119 316 104,66	104 726 404,96
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>707 664,5695</b>	736 904,5143	757 080,706	772 390,4842	820 449,7863
<b>Valeur liquidative</b>	<b>139,7</b>	123,43	144,54	154,47	127,64
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	<b>0,66</b>	-	0,51	0,36	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	0,63	0,306	0,39	0,61
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>-0,27</b>	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 4 août 1998.

# 4 inventaire au 30.09.2020

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000076655	ACTIELEC TECHNOLOGIES	PROPRE	343 222,00	722 482,31	EUR	0,73
FR0013284627	ADEUNIS RF SA	PROPRE	70 000,00	186 900,00	EUR	0,19
FR0010395681	ALTUR INVESTISSEM SCA ACT	PROPRE	86 728,00	400 683,36	EUR	0,41
FR0011051598	AMOEBE SA	PROPRE	70 412,00	108 293,66	EUR	0,11
FR0012789667	AMPLITUDE SURGICAL	PROPRE	294 390,00	624 106,80	EUR	0,63
FR0000079683	ARTEFACT SA	PROPRE	109 482,00	229 912,20	EUR	0,23
FR0013384369	BAIKOWSKI SA	PROPRE	23 000,00	223 100,00	EUR	0,23
FR0013258399	BALYO SA	PROPRE	81 600,00	85 190,40	EUR	0,09
FR0000035370	BASTIDE LE CONFORT MEDICAL SA	PROPRE	95 000,00	4 583 750,00	EUR	4,64
FR0000074072	BIGBEN INTERACTIVE	PROPRE	155 000,00	2 303 300,00	EUR	2,33
BE0974280126	BONE THERAPEUTICS SA -SHS-	PROPRE	111 176,00	236 804,88	EUR	0,24
FR0013530102	CABASSE GROUP SA	PROPRE	66 487,00	235 995,61	EUR	0,24
FR0013178712	CERINNOV GROUP SA	PROPRE	54 000,00	41 580,00	EUR	0,04
FR0013426004	CLARANOVA RG	PROPRE	543 500,00	3 728 410,00	EUR	3,77
FR0004152882	CLASQUIN	PROPRE	22 000,00	682 000,00	EUR	0,69
FR0013335742	COGELEC SAS	PROPRE	68 762,00	455 204,44	EUR	0,46
FR0011716265	CROSSJECT	PROPRE	391 898,00	964 069,08	EUR	0,98
FR0013331212	DONT NOD ENTERTAINMENT SA	PROPRE	65 000,00	877 500,00	EUR	0,89
FR0010246322	EASYVISTA	PROPRE	30 000,00	2 088 000,00	EUR	2,11
FR0010099515	ECA SA	PROPRE	86 500,00	1 963 550,00	EUR	1,99
FR0011490648	ECOSLOPS SA	PROPRE	84 000,00	769 440,00	EUR	0,78
FR0011466069	EKINOPS	PROPRE	351 245,00	2 103 957,55	EUR	2,13
FR0010278762	ENVEA SA	PROPRE	39 000,00	4 270 500,00	EUR	4,32
FR0011191766	EOS IMAGING-PROMESSES	PROPRE	689 261,00	930 502,35	EUR	0,94
FR0011471135	ERYTECH PHARMA	PROPRE	168 862,00	869 639,30	EUR	0,88

## AFER-FLORE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0004110310	ESI GROUP	PROPRE	78 588,00	3 041 355,60	EUR	3,08
FR0000035818	ESKER	PROPRE	4 800,00	698 880,00	EUR	0,71
FR0013217312	ESKER SA PRIME FEDELITY BONUS	PROPRE	28 500,00	4 149 600,00	EUR	4,20
FR0010490920	EUROPACORP PROMESSES	PROPRE	430 050,00	306 195,60	EUR	0,31
QS0011171954	FADIESE 2	PROPRE	3 795,00	711 183,00	EUR	0,72
FR0012419307	FOCUS HOME INTERACTIVE SA	PROPRE	31 000,00	1 323 700,00	EUR	1,34
FR0011052257	GBL BIOENERGIES	PROPRE	200 000,00	548 000,00	EUR	0,55
FR0000053035	GEA	PROPRE	8 000,00	896 000,00	EUR	0,91
FR0010501692	GENERIX GROUP SA	PROPRE	110 000,00	803 000,00	EUR	0,81
FR0004163111	GENFIT	PROPRE	31 128,00	151 904,64	EUR	0,15
FR0000062671	GROUPE GORGE SA	PROPRE	120 000,00	1 413 600,00	EUR	1,43
FR0000054231	HIGH CO	PROPRE	679 000,00	3 035 130,00	EUR	3,07
FR0011511971	I CERAM	PROPRE	140 000,00	157 500,00	EUR	0,16
FR0013470168	IMPLANET SA	PROPRE	14 798,00	12 578,30	EUR	0,01
FR0000071797	INFOTEL	PROPRE	27 390,00	1 010 691,00	EUR	1,02
FR0010722819	KALRAY	PROPRE	90 000,00	1 827 000,00	EUR	1,85
FR0000066607	LACROIX	PROPRE	38 338,00	904 776,80	EUR	0,92
FR0004156297	LINEDATA SERVICES	PROPRE	57 990,00	1 501 941,00	EUR	1,52
FR0004155687	MASTRAD	PROPRE	200 000,00	52 800,00	EUR	0,05
FR0010609263	MAUNA KEA TECHNOLOGIES	PROPRE	686 822,00	756 877,84	EUR	0,77
FR0011742329	MCPHY ENERGY	PROPRE	219 000,00	4 872 750,00	EUR	4,93
FR0011584549	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	PROPRE	168 375,00	19 868,25	EUR	0,02
FR0013462231	MUNIC SA	PROPRE	100 000,00	368 000,00	EUR	0,37
FR0011766229	ONCODESIGN SA	PROPRE	141 002,00	1 438 220,40	EUR	1,45
FR0010095596	ONXEO	PROPRE	340 275,00	211 991,33	EUR	0,21
FR0013231180	OSMOZIS SAS	PROPRE	38 154,00	198 400,80	EUR	0,20
FR0013328184	OXATIS SA	PROPRE	9 719,00	5 811,96	EUR	0,01
FR0013318813	PARAGON ID	PROPRE	7 552,00	166 144,00	EUR	0,17
FR0000061459	PERRIER (GERARD)	PROPRE	55 000,00	3 377 000,00	EUR	3,42
FR0011191287	PHARNEXT SA	PROPRE	80 000,00	261 200,00	EUR	0,26

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0011950641	PIXIUM VISION	PROPRE	473 319,00	260 325,45	EUR	0,26
FR0012613610	PRODWAYS GROUP SA	PROPRE	566 193,00	866 275,29	EUR	0,88
FR0000060329	PSB INDUSTRIES	PROPRE	19 000,00	299 250,00	EUR	0,30
FR0010820274	REWORLD MEDIA	PROPRE	200 000,00	570 000,00	EUR	0,58
FR0010282822	SES IMAGOTAG SHS	PROPRE	90 000,00	1 899 000,00	EUR	1,92
FR0000054082	SI PARTICIPATION SCA ACT NOM PRIME FIDELITE CAT O	PROPRE	4 571,00	22 397,90	EUR	0,02
FR0000074122	SII	PROPRE	152 000,00	3 009 600,00	EUR	3,04
FR0004016699	SMTPC	PROPRE	25 000,00	402 500,00	EUR	0,41
FR0000065864	SOGECLAIR	PROPRE	39 451,00	390 564,90	EUR	0,40
FR0013379484	SOLUTIONS SE	PROPRE	130 000,00	2 330 900,00	EUR	2,36
FR0011289040	SQLI SA	PROPRE	46 764,00	996 073,20	EUR	1,01
FR0010120402	THERACLION	PROPRE	250 000,00	440 000,00	EUR	0,45
FR0013254851	VALBIOTIS SAS	PROPRE	210 000,00	930 300,00	EUR	0,94
FR0010291245	VERIMATRIX SA	PROPRE	761 703,00	1 896 640,47	EUR	1,92
FR0004029478	VISIATIV	PROPRE	67 428,00	1 395 759,60	EUR	1,41
FR0004183960	VOLUNTIS	PROPRE	40 000,00	75 920,00	EUR	0,08
FR0010131409	WALLIX GROUP SA	PROPRE	64 000,00	949 760,00	EUR	0,96
FR0013143872	WITBE SA	PROPRE	86 286,00	788 654,04	EUR	0,80
FR0013341781	2CRSI SA	PROPRE	125 000,00	396 250,00	EUR	0,40
<b>Total Action</b>				<b>81 827 143,31</b>		<b>82,77</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0010510479	AVIVA MONETAIRE ISR CT PART D FCP	PROPRE	566,00	5 558 148,30	EUR	5,62
FR0010733006	R CAPITAL III A	PROPRE	49 500,00	0,00	EUR	0,00
FR0010733014	R CAPITAL III B	PROPRE	50 000,00	321 500,00	EUR	0,33
FR0012112589	WHITE KNIGHT IX FCPI PARTS-A2	PROPRE	38 000,00	2 694 960,00	EUR	2,73
FR0010144022	WHITE KNIGHT VI BIS FCPR SERIE 1 CLASS A	PROPRE	25 000,00	41 750,00	EUR	0,04
FR0010313031	WHITE KNIGHT VII A FCPR 1	PROPRE	17 000,00	22 950,00	EUR	0,02
FR0010620633	WHITE KNIGHT VIII-1	PROPRE	10 700,00	1 498,00	EUR	0,00
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>8 640 806,30</b>		<b>8,74</b>

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Warrant</b>						
FR0013449857	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT WARRANT ON ALMND 31/12/2019	PROPRE	168 375,00	1 683,75	EUR	0,00
<b>Total Warrant</b>				<b>1 683,75</b>		<b>0,00</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>90 469 633,36</b>		<b>91,51</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	7 466 290,96	7 466 290,96	EUR	7,55
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>7 466 290,96</b>		<b>7,55</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-70 965,70	-70 965,70	EUR	-0,07
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-70 965,70</b>		<b>-0,07</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>7 395 325,26</b>		<b>7,48</b>
<b>Creances negociables</b>						
<b>Interets precomptes.</b>						
XS2068064943	SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 15/10/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 000 208,81	EUR	1,01
<b>Total Interets precomptes.</b>				<b>1 000 208,81</b>		<b>1,01</b>
<b>Total Creances negociables</b>				<b>1 000 208,81</b>		<b>1,01</b>
<b>Total Afer-Flore</b>				<b>98 865 167,43</b>		<b>100,00</b>